



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

### REUNION PUBLIQUE DU 13 NOVEMBRE 2019 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DU FAYET

Présents Municipalité : Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Marie-Christine DAYVE, Nathalie DESCHAMPS, Marie-Christine FAVRE, Corinne GROSSET-BOURBANGE, Corinne COLIN, Véronique CLEVY, Claudette ABBE-DAVOINE, Messieurs Bernard SEJALON, Michel STROPIANO, Daniel DENERI, Serge DUCROZ, Alain DELACHAT.

Services municipaux : Monsieur Marc SIROP, Mesdames Gwendoline JAGOT, Nadine BUTTOUDIN.

Excusé : Monsieur Laurent CLAUDEL.

Secrétaire de séance : Madame Carole BORDON.

Après avoir remercié et souhaité la bienvenue aux personnes présentes pour cette réunion habituelle semestrielle, Monsieur le Maire informe que c'est la dernière réunion publique du mandat au Fayet au cours duquel les élus sont allés au Fayet, à Saint-Nicolas de Véroce et à Saint-Gervais, ce qui est un plaisir et une façon normale de considérer l'ensemble de la population.

Il poursuit : « Notre opposition a engagé des procédures contre les réunions décentralisées en arguant que c'était illégal de tenir un Conseil municipal au Fayet et à Saint-Nicolas de Véroce ; ce qui démontre le peu de considération qu'elle a. C'est surtout Monsieur Laurent DUFFOUG-FAVRE qui a attaqué la Commune dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

Une population, ça se respecte. Pour moi depuis 2001, année de mon élection en tant que Maire, je considère que les habitants du Fayet, de Saint-Nicolas de Véroce et de Saint-Gervais ne font partie que d'une seule et même Commune. Nous avons le droit de tenir nos séances de Conseil municipal au Fayet et à Saint-Nicolas de Véroce. Dans cette salle, nous avons voté la révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme, argument retenu par Monsieur Laurent DUFFOUG-FAVRE pour faire annuler le PLU. Le même cas s'est produit lors d'un Conseil municipal à Saint-Nicolas de Véroce où le renouvellement de la concession avec la STBMA pour l'exploitation des remontées mécaniques avait été voté.

Je suis très content et j'en ferai l'annonce en séance publique tout à l'heure, le Tribunal Administratif a rejeté la demande de Monsieur Laurent DUFFOUG-FAVRE.

En période pré-électorale, il n'est pas possible de valoriser les actions de la Commune de Saint-Gervais.

Vous le voyez tous les jours, le jardin public du Fayet a bien changé et je suis très fier d'avoir redonné du lustre au Monument aux Morts rendant ainsi hommage aux personnes qui se sont sacrifiées pour la France ».

Depuis la dernière réunion :

Suite au procès engagé sur le goudronnage des rues de la Gare et de la Poste, le Tribunal a accepté les arguments de la Commune et a condamné la Société EIFFAGE à payer la réfection complète de ces rues.

Le Bonnant est dorénavant géré par le SM3A qui a obligation d'en entretenir les berges.



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Pour réaliser ces travaux, des camions de 26 tonnes et plus ont traversé Le Fayet. Ensuite, il faut remettre en état la chaussée détériorée. Pour aller dans le Bonnant, il est possible de passer ailleurs. Il faut trouver des solutions respectueuses pour les autres et éviter des désagréments qui peuvent être liés à la pollution notamment qui est plus importante en hiver. Un arrêté municipal a été pris pour indiquer que la route qui traverse Le Fayet est une voie de délestage pour les convois exceptionnels mais il est possible d'interdire le transit des véhicules comme l'ont fait les Communes de Bonneville et de Sallanches.

Dans le projet de budget de 2020 qui sera voté au Conseil municipal de décembre, une proposition d'amélioration de la sécurité dans Le Fayet, avec un rétrécissement de la chaussée pour diminuer la vitesse, sera évoquée. Il n'est, en effet, pas possible d'installer des chicanes. Un grand plateau surélevé sera installé devant l'école, si accord du Conseil départemental de la Haute-Savoie, de façon à régler ce problème de circulation.

### Projets à l'étude :

- L'Ascenseur valléen : c'est un projet qui est issu de la nécessité de trouver des transports doux urbains. Ce dossier est à l'étude depuis plus d'un an. Les Communes de Combloux, Domancy et Demi-Quartier qui étaient favorables, à l'origine, ont finalement voté contre. En résumé, il ne reste que Megève avec qui les études techniques et financières avec différentes hypothèses viennent d'être lancées. Le projet idéal serait un départ de la gare, située au centre du Fayet, lieu propice avec l'arrivée des trains, le futur CEVA et le Tramway du Mont-Blanc.

Monsieur le Maire : « Demain, je négocie avec la SNCF pour les terrains. Je souhaiterais que la Commune puisse les acquérir en totalité. Il vaut mieux pouvoir être maître du temps. L'ascenseur est destiné au transport public non touristique pour permettre la descente et la montée dans la station. Si ce projet arrive à terme, ce sera une liaison supplémentaire au TMB pour accéder à Saint-Gervais ».

- Le Tramway du Mont-Blanc : le Département de la Haute-Savoie recherche un nouveau délégataire, le dossier est en cours.

- L'Ascenseur à eau : c'est un projet formulé par Monsieur Michael FARMER, il y a plus de 10 ans, qui consisterait à monter de l'eau depuis le Parc Thermal jusqu'à Saint-Gervais ; moyen de transport non polluant.

Ces projets sont financés par la Région AURA et le Département de la Haute-Savoie.

### Divers :

Dans le Parc Thermal, les travaux de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc relatifs à la piscine et au gymnase avancent. Ils devraient être terminés d'ici la fin 2020 même si le budget manque pour le financement.

Le chalet, en bas du rocher d'escalade, sera inauguré avant la fin de l'année. Des toilettes publiques ont été installées à proximité.

Concernant les Thermes, on peut remarquer une belle progression de la vente des produits cosmétiques. La marque « Mont-Blanc » a été lancée en Chine le 23 août dernier.

En août, en mémoire des victimes indiennes des deux crashes d'Air India sur le Mont-Blanc, un cairn entièrement financé par l'Inde a été édifié au Nid d'Aigle sur lequel une plaque toute simple a été apposée. Une inauguration à distance par le Premier Ministre d'Inde a été faite depuis l'Unesco. Saint-Gervais est la seule Commune qui a effectué ce devoir de mémoire. Un monument se trouve également dans le cimetière du Fayet.



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

A l'ordre du jour du Conseil municipal, la réattribution de la Délégation de Service Public du casino pour les 10 prochaines années. Une seule candidature a été reçue, celle de l'actuel délégataire.

Egalement ce soir, le Débat d'Orientations Budgétaires obligatoire avant le vote du budget le 18 décembre 2019. Madame Marie-Christine FAVRE fera une rétrospective sur les années passées et une prospective sur les 5 années à venir.

Concernant les finances, beaucoup de communes se retrouvent dépendantes des ressources de l'Etat. A Saint-Gervais, depuis 2001, la composition des recettes ne dépend pas des autres. La Commune a une bonne situation financière, remarquée par tous, et n'a plus recours à l'emprunt.

Pour répondre à une question posée, Monsieur le Maire précise que la suppression de la taxe d'habitation n'aura pas d'incidence sur le budget 2020. Les autres taxes ne vont pas augmenter pour autant. Quant aux taux d'imposition, ils sont identiques, à Saint-Gervais, depuis 2001.

Suite à une question sur la circulation intense route de Vervex et les travaux possibles à envisager pour réduire la vitesse des automobilistes, Monsieur le Maire pense qu'un rond-point n'est peut-être pas la meilleure solution à envisager. Il existe un code de la route à respecter, un gabarit à ne pas dépasser, et il faut pénaliser les infractions commises.

Concernant le cheminement piétons évoqué sur la voie communale entre la route du Perrey et le chemin des Primevères, au-dessus de la ferme Revenaz, le gabarit routier ne permet pas d'avoir des bandes de circulation véhicules légers et piétones. Par contre, des logos piétons seront réalisés sur le bord droit montant, ce qui permettra un usage partagé.

Par ailleurs, sur la route des Contamines-Montjoie, l'usage partagé des voies sur les trottoirs (piétons/cyclistes) est réalisé et signalé.

Pour revenir à la route de Vervex, suite à une nouvelle demande, Monsieur le Maire informe que les gendarmes ont compétence pour verbaliser sur l'ensemble du territoire aussi bien sur les routes nationales que départementales. La police municipale ne possède pas de radar de contrôle comme celle de Passy. La route de Vervex se situe sur deux Communes et Domancy n'a peut-être pas la même réaction que Saint-Gervais. Il faudrait mettre une vraie signalétique contraignante en bas de cette route. Pour information, la route de Vervex a dû être barrée 3 ou 4 fois l'hiver dernier, le déneigement ayant été rendu difficile en raison de véhicules stationnés un peu partout.

Concernant les ordures ménagères, le ramassage dépend de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc depuis 2013 et a généré zéro économie. Aucun investissement n'a été réalisé, depuis 2014, alors que la Commune de Saint-Gervais était précurseur des tris sélectifs. En conclusion, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a permis aux collectivités de travailler ensemble mais financièrement c'est une catastrophe.

En réponse à la vente évoquée de la maison de Madame Gyslaine BIBOLLET, Monsieur le Maire répond que la Commune n'a pas de droit de préemption et que, pour le moment, il n'a pas connaissance de projet.

Suite au retard des travaux de l'immeuble situé vers le bureau de tabac, la livraison des logements sera effective courant 2020.

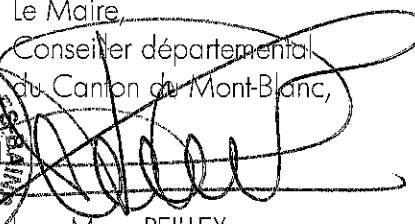


## M A I R I E   D E   S A I N T - G E R V A I S   L E S   B A I N S

Suite à la demande de mise en place d'une caméra à la sortie du Parc Thermal, Monsieur le Maire informe que c'est prévu. Il existe deux types de radar, ceux de la gendarmerie en bord des routes et ceux dans les voitures. Le coût d'un radar pédagogique est de l'ordre de 1 000,00 à 2 000,00 euros. Les gendarmes peuvent verbaliser en regardant les caméras.

Concernant les problèmes d'émission d'Orange, notamment Impasse des Grands Champs, Monsieur le Maire précise que c'est une société privée qui ne dépend pas de la Commune et qui sous-traite ses installations. Aux Amerands, les câbles sont tombés et sont restés à terre. Une extension du réseau sera sans doute à prévoir mais il est impossible de le réaliser en aérien à Saint-Gervais.

Un verre de l'amitié clôture cette réunion.

Le Maire,  
Conseiller départemental  
du Canton du Mont-Blanc,  
  
Jean-Marc PEILLEX

